

Dans le Nouveau Testament le Sauveur enjoint ce précepte en termes positifs. La pensée de l'adultère dans le cœur est ainsi réprimée dans le Sermon sur la Montagne :—

“ Vous avez entendu qu'il a été dit aux anciens : “ Tu ne commettras point adultère.”

Mais moi je vous dis que quiconque regarde une femme pour la convoiter, il a déjà commis l'adultère avec elle dans son cœur.

L'homme qui a convoité la femme de son voisin a commis une faute qui appelle la justice du ciel autant que s'il avait souillé sa personne ; de sorte que le but de la Bible est de détruire ce crime à son germe, et de faire même un crime de la simple intention entretenue à l'égard de la femme d'un autre. Il n'y a qu'un pas de l'intention à l'acte ; et, en conséquence, pour empêcher l'acte, la loi divine prévient même l'intention. Les apôtres prêchèrent ce précepte. St.-Paul, dans son épître aux Romains, chap. XII, v. 8 et 9, dit :—

Ne soyez redevables à personne, si ce n'est de vous aimer les uns les autres ; car celui qui aime les autres, a accompli la loi.

Car ce qui est dit : “ Tu ne commettras point adultère ; tu ne tueras point,” etc. ; et s'il y a quelque autre commandement, tout est compris sommairement dans cette parole : “ Tu aimeras ton prochain comme toi-même.”

M. Sickles avait-il sur terre un pire ennemi que Philip Barton Key ? Si Key était venu à lui et lui avait enfoncé un stylet dans la poitrine, il se serait montré clément. Mais il se drape des dehors de l'amitié, et couvert de ce manteau et se croyant masqué, il commet le plus effroyable et en même temps le plus vil de tous les crimes. Ces citations de la Bible démontrent que la pureté de la femme, par rapport à la connexion conjugale, est de la plus grande importance aux yeux de la loi divine ; que la sainteté de l'institution de la famille ne doit pas être entachée ; que la violer est une injure à Dieu, et que le ciel doit la dé fendre.

Et cela m'amène à considérer la seconde face de la question : l'énormité du crime aux yeux de la loi commune. Il est étrange que malgré que l'adultère soit défendu dans le décalogue, en deux endroits différents, aucune loi humaine n'ait saisi et exécuté l'esprit de la loi divine. Quelle en est la raison ? Pensez-vous que la société entend que l'adultère

reste impuni ? Non ; elle vous rejette sur la loi de votre cœur,—c'est là le réceptacle de vos instincts ; suivez-les et vous exécuterez la volonté divine. Si tel n'est pas le raisonnement de la société, alors la société n'a pas rempli ses conventions avec Daniel E. Sickles.

Quelle était cette convention entre lui et la société ? Qu'il abandonnerait une certaine partie de sa liberté naturelle et que la société lui donnerait une considération en retour ? Lorsqu'il est entré dans la société a-t-il enlevé sa femme à la protection de la loi ? L'a-t-il laissé à la merci d'un adultère reconnu ? Non. La société savait que c'était une affaire individuelle, et elle a laissé l'adultère où la loi de Dieu l'a placé, pour être la victime de ce jugement qui est exécuté contre lui par la justice divine qui se sert de l'homme comme instrument. Si vous prononcez un verdict par lequel vous déclariez qu'il n'y a d'autre protection pour votre maison qu'une vile action pour dommages provenant de conversations criminelles entre votre femme et un adultère, alors, messieurs, vos femmes vivent dans une atmosphère bien dangereuse. Si c'est là toute la protection dont vos familles soient entourées, que l'infamie s'abatte sur vous et que l'or de l'adultère calme vos sentiments blessés. Mais c'est une doctrine qui ne prévaut pas en dehors de ce district, et c'est une doctrine qui ne devrait pas prévaloir dans ce district.

La liberté de ce district devrait être, par-dessus toutes les autres sections du pays, un modèle et un exemple de liberté pour toutes les autres parties de ce même pays. Le *jus gladii*, le droit de l'épée réside quelque part. Est-il l'apanage de la Toute-Puissance, où appartient-il à l'offense ? Mais, malgré que la loi ne punisse pas l'adultère comme criminel, ne refuse-t-elle pas sa vengeance, lorsqu'elle est invoquée, contre le mari qui se constitue son propre vengeur ?

L'orateur explique ensuite de quelle manière la loi commune considère l'adultère comme provocation, et il réfère au procès de Maddy, présidé par le célèbre juge Hale, et à plusieurs autres autorités. Le savant procureur réfère aussi au procès qui eut lieu dans cette même cour, il y a un an ou deux, procès d'un homme accusé du meurtre